Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260623-202630-DE

DATE DE LA CONVOCATION :
16 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

Séance du 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent GUÉGAN, Maire ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Laurent GUÉGAN, Patrick BATARD, Geneviève GOUJON, Emmanuel FLEURY, Delphine LE ROLLAND, Alain BEUREL, Hervé LE SOUDER, Erwan VIEL, ~~Yann MALENFANT~~, ~~Virginie LE GUILLARD~~, Sandrine LE MOINE, Eloïse BERTHO, Clément GOBIN, Laëtitia JULOU, Marie DARCHE, Aurore VINCKIER, Charlène LE SCANF, Damien ROUSSE, Benjamin LUCO.
Valérie LABROSSE, DGS.

ABSENTS EXCUSES :
Yann MALENFANT qui a donné procuration à Laurent GUÉGAN
Virginie LE GUILLARD qui a donné procuration à Aurore VINCKIER

Charlène LE SCANF a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026/30 Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Cap à Cité pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et les activités loisirs tout public – Exercice 2026

Cap à Cité est une association d'éducation populaire créée en 2002 qui intervient principalement sur les communes de Binic-Étables-sur-Mer et Plourhan. Elle constitue aujourd'hui un acteur majeur de la politique enfance-jeunesse du territoire en proposant des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs à destination des enfants, des adolescents et des familles.

- ✓ L'ALSH

L'accueil de loisirs des enfants de 3 à 11 ans du territoire de Plourhan est confié à l'association Cap à Cité. A ce titre, les communes de Plourhan, à l'instar des communes de Binic-Etables-sur-Mer et Tréveneuc participent, par le biais d'un subventionnement, au financement de l'association.
L'association propose un accueil de loisirs les mercredis et durant les vacances scolaires. Le centre ferme une seule semaine par an à Noël.

Un principe est acquis dorénavant depuis quelques années : le reste à charge de l'accueil de loisirs n'est pas supporté par l'association mais par les communes de Plourhan, de Binic-Etables Sur Mer et de Tréveneuc. Il s'agit d'un service rendu aux familles.

- ✓ La Mission Éducation Populaire

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260623-202630-DE

La mission Education Populaire regroupe différentes activités : des mini-camps, un local jeunes, cap sports, un séjour ski, des actions artistiques et culturelles, le périscolaire du midi pour l'Ecole Sainte Anne à Etables sur Mer, l'accueil de volontaires européens, les séjours européens et des animateurs « hors les murs ».
La plupart de ces activités sont bénéficiaires à l'instar des séjours européens ou du séjour ski. Le bilan de ces activités vient compenser le déficit d'autres activités (SVE, le local jeunes et l'animation « Hors les Murs »).

Dans ce cadre, Aude ADNET de Cap à Cité intervient sur le territoire de Plourhan notamment :

- Dans l'accompagnement des jeunes en projet
  - Suivi du dispositif "Missions Argent de Poche" (20 jeunes impliqués et 90 missions réalisées)
  - Participation à la Commission Municipale des Jeunes : Accompagnement des jeunes de la CMJ (Projets menés : Voyage à Paris -visite du Sénat, rencontre avec un sénateur -, projet "MAG 2050", projet européen "Streets for the Youth" (mobilité, ateliers)
  - Formation des jeunes : ateliers pour les "Randoptimistes" (projet randonnée), préparation au PSC1 (Premiers Secours)
- Actions "Hors les Murs"
  - Fichier Baby-sitting (formation des jeunes)
  - Permanences dans les collèges (Camille Claudel, Stella Maris) : discussions thématiques (harcèlement, relations filles-garçons, estime de soi), expositions sur les réseaux sociaux, podcasts "100% Good Vibes"
  - Événements locaux : participation au Forum des Associations (avec les jeunes), actions citoyennes (visite du Sénat avec la CMJ).

La présente délibération vise à :

- Ajuster le soutien financier de la commune de Plourhan à Cap à Cité pour l'année 2026,
- Sécuriser le service rendu aux familles plourhannaises, tout en garantissant la viabilité économique de l'association.

Pour rappel, lors des demandes de subventions étudiées en début d'année, le 2 février, à l'appui du vote du budget primitif, l'association Cap à Cité avait demandé : 38 251 € au titre de l'ALSH et 8 589 € au titre des autres activités.

Le Conseil Municipal n'avait pas donné suite au montant intégral demandé et avait voté les sommes de : 34 095 € pour l'ALSH (en augmentation de 2 000 € par rapport à 2025) et 8 589 € pour les autres activités.

Le bilan comptable 2025 a été établi le 6 mai 2025, le Directeur de l'association, Jean-Marc LAITHIER est venu présenter à la Commission Éducation, Services Périscolaires, Petite enfance-Enfance-Jeunesse-Parentalité le 15 juin une demande réajustée de la subvention 2026.

Il a explicité que la demande de subvention 2026 est plus faible pour l'ALSH et s'élève à 36 413 € :

- En raison d'une masse salariale plus faible, due à l'augmentation du SMIC et aux exonérations URSSAF
- Un taux de remplissage du centre de loisirs plus important : 98% en 2025 au lieu de 92%
- Une présence des enfants Plourhannais plus importante (76 Plourhannais sur les 270 de 3 à 11 ans fréquentant le centre de loisirs, soit 36.79% des 53 256 heures déclarées)

Pour les autres activités, le montant a été réévalué et s'élève à 9 634 €, montant non représentatif du temps dédié d'Aude ADNET à notre territoire.

Le Directeur a présenté les perspectives 2027 :

- Une réflexion sur l'introduction de 2 tranches tarifaires supplémentaires pour l'ALSH
- Une inquiétude sur une perte d'activité sur la prestation de service sur les temps méridien

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260623-202630-DE

Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la Commission Éducation, Services Périscolaires, Petite enfance-Enfance-Jeunesse-Parentalité du 15 juin 2026,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,
APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire de

- 2 318 € au titre de l'ALSH
- 1 045 € au titre des autres activités loisirs tout public.

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,

MAIRIE DE PLOURHAN
22410

Laurent GUÉGAN